

La Cnil s'oppose à la reconnaissance faciale à l'entrée des lycées

La Commission nationale informatique et libertés (Cnil) a indiqué mardi qu'elle s'opposait à la mise en place d'un système de reconnaissance faciale que souhaitent expérimenter deux lycées à Nice et à Marseille.

Temps de lecture : minute

29 octobre 2019

"Ce dispositif concernant des élèves, pour la plupart mineurs, dans le seul but de fluidifier et de sécuriser les accès n'apparaît ni nécessaire, ni proportionné pour atteindre ces finalités", explique le gendarme français des données personnelles dans un communiqué transmis à l'AFP, confirmant des informations de Mediapart.

Le lycée niçois des Eucalyptus et le lycée Ampère à Marseille attendaient le feu vert de la Cnil pour mettre en place un portique virtuel de contrôle d'accès à leurs établissements par reconnaissance faciale. "Ce dispositif (...) devait permettre d'assister les agents en charge du contrôle d'accès aux lycées afin de prévenir les intrusions et les usurpations d'identité et de réduire la durée de ces contrôles", note la Cnil.



À lire aussi

La Quadrature du Net passe à l'offensive contre les Smart Cities

"En présence de moyens alternatifs moins intrusifs, tel qu'un contrôle par badge, le recours à un dispositif de reconnaissance faciale pour contrôler les accès à un lycée apparaît disproportionné", ajoute l'institution, estimant qu'un tel dispositif "ne saurait donc être légalement mis en oeuvre".

"Cette décision basée sur des principes dépassés intervient alors même que les deux conseils d'administration des lycées avaient donné leur accord. Triste et incompréhensible de la part de la #CNIL qui semble bloquée au 20ème siècle", a notamment réagi sur Twitter le maire de Nice Christian Estrosi. "La Région déposera un nouveau dossier dans les plus brefs délais, et je m'engage personnellement à aller le défendre auprès des dirigeants de cette instance. Pour la sécurité de nos enfants, nous devons pouvoir avancer rapidement en faveur de ce projet essentiel", a indiqué dans un communiqué le président LR de la région Paca Renaud Muselier.

"Cette décision a un siècle de retard", a estimé M. Muselier.

Article écrit par Maddyness avec AFP